



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*22^e REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE*

*« Eau, paysage et citoyenneté
face aux changements mondiaux »*

Séville, Espagne
14-15 mars 2019
Visite d'études, 16 mars 2019

HUMAN RIGHTS,
DEMOCRACY
AND THE RULE OF LAW

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DROITS DE L'HOMME,
DÉMOCRATIE
ET ÉTAT DE DROIT

La prise en considération de l'eau dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe



« La Bille bleue », vue de la Terre

Maguelonne DÉJEANT-PONS
Secrétaire exécutive de
la Convention européenne du paysage
Conseil de l'Europe



Conseil de l'Europe

Organisation intergouvernementale fondée en 1949

47 Etats membres – Siège au Palais de l'Europe, Strasbourg

Statuts

- promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit
- rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société

 Albania - Albanie Tirana	 Estonia - Estonie Tallinn	 Lithuania - Lituanie Vilnius	 San Marino - Saint-Marin San Marino - Saint-Marin
 Andorra - Andorre Andorre-la-Vieille Andorre-la-Vieille	 Finland - Finlande Helsinki	 Luxembourg Luxembourg	 Serbia - Serbie Belgrade
 Armenia - Arménie Yerevan - Erevan	 France Paris	 Malta - Malte Valletta - La Vallette	 Slovakia - Slovaquie Bratislava
 Austria - Autriche Vienne - Vienne	 Georgia - Géorgie Tbilisi - Tbilissi	 Republic of Moldova - République de Moldova Chişinău	 Slovenia - Slovénie Ljubljana
 Azerbaijan - Azerbaïdjan Baku - Bakou	 Germany - Allemagne Berlin	 Monaco Monaco	 Spain - Espagne Madrid
 Belgium - Belgique Brussels - Bruxelles	 Greece - Grèce Athens - Athènes	 Montenegro - Monténégro Podgorica	 Sweden - Suède Stockholm
 Bosnia and Herzegovina Bosnie-Herzégovine Sarajevo	 Hungary - Hongrie Budapest	 Netherlands - Pays-Bas Amsterdam	 Switzerland - Suisse Bern - Berne
 Bulgaria - Bulgarie Sofia	 Iceland - Islande Reykjavik	 Norway - Norvège Oslo	 "The former Yugoslav Republic of Macedonia" "L'Ex-République yougoslave de Macédoine" Skopje
 Croatia - Croatie Zagreb	 Ireland - Irlande Dublin	 Poland - Pologne Warsaw - Varsovie	 Turkey - Turquie Ankara
 Cyprus - Chypre Nicosia - Nicosie	 Italy - Italie Rome	 Portugal Lisbon - Lisbonne	 Ukraine Kyiv - Kiev
 Czech Republic - République tchèque Prague	 Latvia - Lettonie Riga	 Romania - Roumanie Bucharest - Bucarest	 United Kingdom - Royaume-Uni London - Londres
 Denmark - Danemark Copenhagen - Copenhague	 Liechtenstein Vaduz	 Russian Federation - Fédération de Russie Moscow - Moscou	



L'eau

Les travaux accomplis dans le cadre du Conseil de l'Europe au niveau s'inscrivent et trouvent leur fondement dans divers instruments.

Il y a lieu de souligner l'importance historique de la Résolution (67) 10 relative à la « **Charte européenne de l'eau** », adoptée le 6 mai 1968 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui proclame douze principes fondamentaux concernant l'eau.

*

Charte européenne de l'eau du Conseil de l'Europe

Principes fondamentaux

1. Il n'y a pas de vie sans eau. C'est un bien précieux, indispensable à toutes les activités humaines.
2. Les ressources en eaux douces ne sont pas inépuisables. Il est indispensable de les préserver, de les contrôler et, si possible, de les accroître.
3. Altérer la qualité de l'eau, c'est nuire à la vie de l'homme et des autres êtres vivants qui en dépendent.
4. La qualité de l'eau doit être préservée à des niveaux adaptés à l'utilisation qui en est prévue et doit notamment satisfaire aux exigences de la santé publique ;
5. Lorsque l'eau, après utilisation, est rendue au milieu naturel, elle ne doit pas compromettre les usages ultérieurs, tant publics que privés, qui seront faits de celui-ci.
6. Le maintien d'un couvert végétal approprié, de préférence forestier, est essentiel pour la conservation des ressources en eau.
7. Les ressources en eau doivent faire l'objet d'un inventaire.
8. La bonne gestion de l'eau doit faire l'objet d'un plan arrêté par les autorités compétentes.

EIL DE L'EUROPE

9. La sauvegarde de l'eau implique un effort important de recherche scientifique, de formation de spécialistes et d'information publique.
10. L'eau est un patrimoine commun dont la valeur doit être reconnue de tous. Chacun a le devoir de l'économiser et d'en user avec soin.
11. La gestion des ressources en eau devrait s'inscrire dans le cadre du bassin naturel plutôt que dans celui des frontières administratives et politiques.
12. L'eau n'a pas de frontières. C'est une ressource commune qui nécessite une coopération internationale.

*

Le 17 octobre 2001, le Comité des Ministres a adopté un deuxième texte fondamental, la **Recommandation Rec. (2001) 14 sur la « Charte européenne des ressources en eau »**.

Adressée aux Etats membres du Conseil de l'Europe, le texte attirer l'attention des gouvernements sur *la nécessité de gérer et de protéger les ressources en eau par une approche commune et intégrée*.

Le Comité des Ministres recommande aux Etats d'appliquer certains principes concernant des aspects procéduraux et substantiels du « *droit à l'eau* » **et à « l'assainissement »** dans le cadre de leur politique nationale.

Charte européenne des ressources en eau du Conseil de l'Europe

Principes concernant le droit à l'eau et à l'assainissement

- Toute personne a le droit de disposer d'une quantité d'eau suffisante pour satisfaire à ses besoins essentiels.
- Le public doit avoir accès aux informations relatives à l'état des ressources en eau.
- Le public doit être informé en temps utile et de manière appropriée des plans de gestion des eaux et des projets concernant l'utilisation des ressources en eau. Il a le droit de participer de manière effective aux procédures de planification et de décision concernant l'eau.
- Les personnes et organismes intéressés doivent disposer de voies de recours à l'égard de toute décision en rapport avec les ressources en eau.
- Sans préjudice du droit à l'eau pour satisfaire aux besoins essentiels, la fourniture d'eau est soumise à paiement en vue de couvrir les coûts économiques liés à la production et à l'utilisation des ressources en eau.

Le paysage

« L'approche paysagère » des ressources en eau et les paysages se développe dans le cadre des travaux de la Convention européenne du paysage.

La valeur paysagère de l'eau a certes de tout temps existé mais elle est à nouveau mise en lumière dans de nombreux pays avec des travaux de réaménagement, de reconquête, des berges et rivages, le développement des concepts de « trame verte et bleue » et de « bord de l'eau » (*waterfront*), avec la préservation des étangs, des plans d'eau et des espaces côtiers.

Un nouveau regard est porté sur l'eau et sur les paysages de l'eau et *de nouveaux instruments* sont adoptés ou mis en œuvre pour les préserver et les valoriser.

*

L'échange d'informations sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage constitue une base de données des politiques publiques menées au niveau national, régional et local en matière de paysage.

L'échange d'information entre les Parties à la Convention sur les politiques publiques adoptées en matière de paysage s'appuie sur les données qui y sont présentées.

www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory.



CONSEIL DE L'EUROPE

▶ Albania		▶ Lithuania	
▶ Andorra		▶ Luxembourg	
▶ Armenia		▶ “The former Yugoslav Republic of Macedonia”	
▶ Austria		▶ Malta	
▶ Azerbaijan		▶ Republic of Moldova	
▶ Belgium		▶ Monaco	
▶ Bosnia and Herzegovina		▶ Montenegro	
▶ Bulgaria		▶ Netherlands	
▶ Cyprus		▶ Norway	
▶ Croatia		▶ Poland	
▶ Czech Republic		▶ Portugal	
▶ Denmark		▶ Romania	
▶ Estonia		▶ Russia	
▶ Finland		▶ San-Marino	
▶ France		▶ Serbia	
▶ Georgia		▶ Slovak Republic	
▶ Germany		▶ Slovenia	
▶ Greece		▶ Spain	
▶ Hungary		▶ Sweden	
▶ Ireland		▶ Switzerland	
▶ Iceland		▶ Turkey	
▶ Italy		▶ United Kingdom	
▶ Latvia		▶ Ukraine	
▶ Liechtenstein			

Les expériences présentées dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix.

Elles montrent qu'il est possible de *promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie* en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations. Un nombre important de ces réalisations exceptionnelles concernent *l'eau et les paysages de l'eau*.

[Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : L'Alliance Prix du paysage](#), Série Aménagement du territoire européen et Paysage, 2018, N° 105 ;
www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Les paysages de l'eau

1^{re} Session 2008-2009

- *Parc de la Deûle, Lille Métropole, France*
- *La gestion paysagère de la Zone paysagère nationale de Hämeenkyrö, Ville de Hämeenkyrö, Finlande*
- *La mise en œuvre du programme de gestion du complexe de la conservation de la nature et du paysage dans le bassin de Zámoly, Fondation publique pour la conservation de la nature Pro Vértés, Hongrie*

2^e Session 2010-2011

- *Le patrimoine côtier de Durham, Partenariat du patrimoine côtier de Durham, Royaume-Uni*
- *La gestion de biotopes traditionnels menacés et la préservation du paysage rural traditionnel, Association finlandaise de conservation de la nature, Finlande*
- *La Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, France*
- *Le paysage du village de Backi Monostor, Podunav Backi Monostor, Serbie*

3^e Session 2012-2013

- Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa, Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne*
- La Porte de Gornje Podunavlje, ONG Podunav, Backi Monostor, Serbie*
- Le Plan de conservation de l'île de Bere, Conseil du patrimoine et Groupe du projet de l'île de Bere, Irlande*
- La planification de la politique de conservation et de développement durable de vingt paysages nationaux aux Pays-Bas, ONG Stichting Nationale Landschappen, Pays-Bas*
- Le Laboratoire du paysage de Furnas (Furnas LandLab), Direction régionale de l'environnement des Açores, Portugal*
- La restauration du paysage et de la gestion des eaux de la réserve naturelle de Škocjanski Zatok, DOPPS, BirdLife Slovénie, Slovénie*

4^e Session 2014-2015

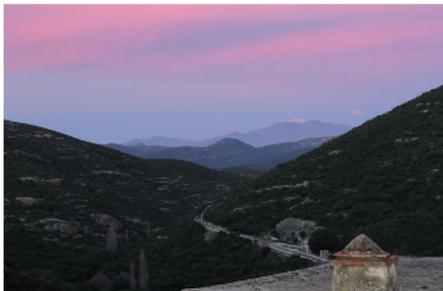
- La Ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta : préserver un paysage exceptionnel pour les générations futures, Municipalité de Kuldīga, Lettonie*
- La Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Conseil de la Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Pays-Bas*

5^e Session 2016-2017

- Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine, Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège*
- Hriňovské lazy : paysage de valeurs, Ville de Hriňová, République slovaque*
- Le paysage comme relation, Saint-Paul, La Réunion, France*
- Développer les « Codes de l'eau » au centre de la ville de Larissa : la « rivière sculptée » de Larissa, Municipalité de Larissa, Grèce*



L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe



L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage. Elles montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

La [Résolution CM/Res\(2017\)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé que les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et reconnues par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe font partie de « [L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) ». Les Parties sont invitées à encourager sa couverture médiatique, afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

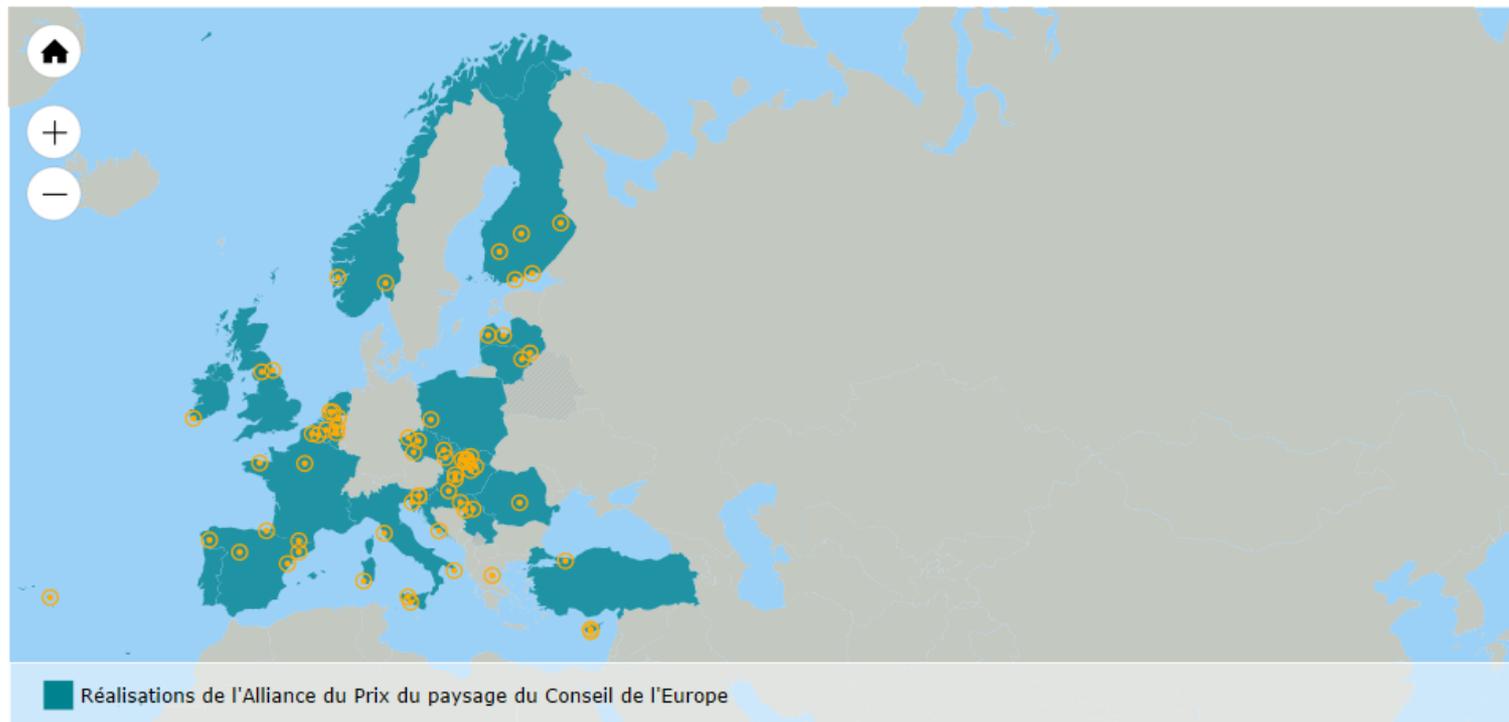
- > [Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#)
- > [Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »](#)



Dessiné par Alberto Floridi

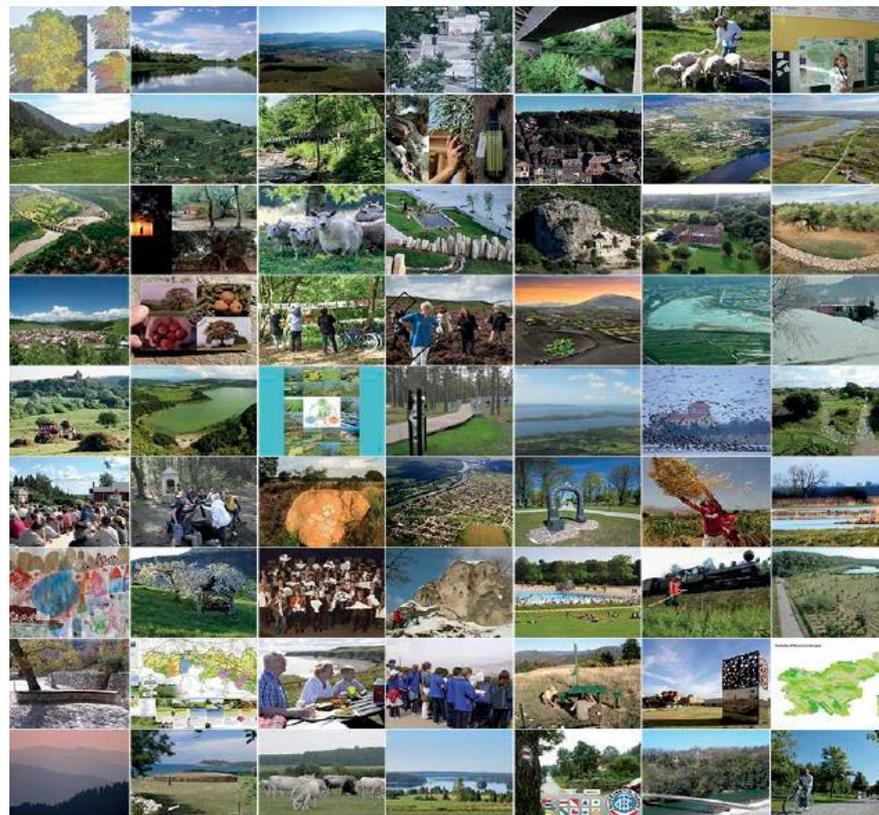


Calendrier 2018/19



Clause de non responsabilité

- > [Vue d'ensemble des Projets de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) : classification selon les acteurs, le champ d'application et les objectifs des Projets



Convention du Conseil de l'Europe
sur le paysage
ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE

Aménagement du territoire
européen et paysage, n° 105

Conclusions

La responsabilité de l'homme à l'égard de la ressource en eau apparaît comme une contrepartie fondamentale de ce que l'on peut désormais considérer comme le droit à l'eau et à l'assainissement.

Dès 1967, la Résolution (67) 10 du Comité des Ministres relative à la Charte européenne de l'eau a souligné que *l'eau est un patrimoine commun* dont « la valeur doit être reconnue de tous » et que « chacun a le devoir de l'économiser et d'en user avec soin : chaque individu est un consommateur et un utilisateur d'eau. Il est à ce titre responsable à l'égard des autres usagers. User de l'eau inconsidérément, c'est abuser du patrimoine naturel ».

La Résolution souligne qu'« il appartient à chacun de veiller à préserver les ressources en eau et à en user avec prudence » (Principe X).

Comme pour ce qui est de l'environnement en général, la responsabilité de préserver les ressources en eau ne saurait être en effet considérée comme incombant seulement à l'autorité publique.

En tant que *consommateur et utilisateur d'eau*, chaque individu est responsable à l'égard des autres usagers. *User de l'eau inconsidérément revient à abuser du patrimoine naturel.*

Dans un discours intitulé « Pour un avenir viable », prononcé en 2002, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies et Prix Nobel de la paix, Kofi Annan tirait déjà la sonnette d'alarme considérant que *l'eau et l'assainissement* faisaient partie des domaines essentiels pour lesquels des résultats concrets étaient impératifs :

« Plus d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable. Deux fois plus ne disposent pas de systèmes d'assainissement appropriés. Et plus de trois millions meurent chaque année de maladies causées par l'insalubrité de l'eau. Sans des mesures rapides et décisives, d'ici à 2025, les deux tiers de la population mondiale vivront peut-être dans des pays qui auront à faire face à une grave pénurie d'eau.

Nous devons élargir l'accès à l'eau et parvenir à une consommation rationnelle, par exemple en encourageant les techniques dites 'plus de grains par goutte d'eau' dans l'agriculture qui est le principal consommateur dans ce domaine.

Il faut améliorer la gestion des bassins versants, réduire les fuites, notamment dans les grandes villes où elles représentent 40 % ou plus du total de l'approvisionnement en eau, chiffre véritablement ahurissant ».

L'année 2025 se rapproche et les questions de l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, de la vie aquatique, des villes et communautés durables et de la lutte contre le changement climatique, sont à présent des *objectifs de développement durable à l'échelle mondiale à l'horizon 2030*.

Cette 22e Réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, intitulée « *Eau, paysage et citoyenneté, face aux changements mondiaux* » (Séville, Espagne, 14-15 mars 2019) se doit d'apporter une contribution à la prise de conscience de la valeur vitale de l'eau et de ses dimensions sociale, environnementale et culturelle. Elle se doit aussi de proposer des solutions permettant de promouvoir des institutionnels, juridiques et financiers adaptés.

Cette Réunion a aussi pour objet de présenter la « *face visible* » de l'eau, avec sa dimension esthétique. Qu'elle que soit sa forme, figée ou en mouvement, d'où qu'elle vienne – des mers et des océans, des cours d'eau et des rivières, des lac ou des zones humides –, l'eau n'est finit pas de nous charmer, de nous inspirer et de nous faire rêver.

Lorsque les astronautes d'Apollo 8 ont effectué en décembre 1968 le voyage initial vers la Lune, ils ont donné à des millions de téléspectateurs pour la première fois la possibilité d'apercevoir *la Terre plongée dans l'espace*. Nombreux sont ceux qui ont alors partagé l'émotion du poète Archibald MacLeish :

*« Contempler la Terre telle qu'elle est réellement, petit joyau bleu flottant dans un silence éternel,
C'est réaliser que nous sommes des passagers solidaires de la Terre,
frères pour l'éternité sur cette beauté multicolore au milieu du froid éternel... »*

« To see the earth as it truly is, small blue and beautiful in that eternal silence where it floats, is to see ourselves as riders on the earth together, brothers on that bright loveliness in the eternal cold... »

*

